

Question de Daniel Senesael à Maggie De Block
Ministre de la Santé publique

Objet : L'absence d'accords tarifaires (kinés)

Madame la Ministre,

Garantir la sécurité tarifaire des patients est fondamental. Pourtant, aujourd'hui, cette sécurité tarifaire est en danger. En cause : un blocage du système de concertation que vous avez provoqué en faisant d'importantes économies sur l'indexation des prestataires de soins.

C'est le cas pour les kinés avec lesquels vous essayez de conclure une convention depuis mi-décembre. En vain. Des kinés qui sollicitent une revalorisation de leurs honoraires ou encore une indemnité forfaitaire de déplacement plus juste.

Nous sommes le 16 mars. Toujours sans accord tarifaire avec les kinés. Mais aussi sans accord tarifaire avec les dentistes. Et avec un accord médico-mut dénoncé par deux syndicats médicaux.

Tous ces professionnels de soins peuvent donc fixer leurs tarifs comme ils l'entendent. C'est quasi du jamais vu dans un système de concertation comme le nôtre !

Madame la Ministre,

Encore et toujours, ce sont les patients qui sont pénalisés puisqu'ils paient plus cher sans être plus remboursés. Nous disposons d'ailleurs de chiffres précis qui montrent une augmentation claire des attestations de soins avec supplément chez les kinés, chez les dentistes mais aussi chez les médecins spécialistes.

Un patient sur 5 reporte déjà aujourd'hui des soins faute de moyens. Sans ces accords et conventions, la sécurité tarifaire des patients est clairement mise à mal. Ajouté aux nombreuses mesures que vous avez prises et qui ont alourdi la facture soins et médicaments des patients, la situation est extrêmement inquiétante et nous tirons à nouveau la sonnette d'alarme.

Dès lors, comment comptez-vous débloquent la situation avec les médecins, les dentistes et les kinés ? Mais surtout, souhaitez-vous réellement débloquent cette situation ?

Je vous remercie,

Daniel Senesael
Député Fédéral

Réponse de Maggie De Block

Le 27 février, le comité de l'assurance a élaboré un texte de convention individuel qui doit être soumis à l'ensemble des kinésithérapeutes. Dans

l'avenant qui a été ajouté figurent les engagements pris entre les représentants du comité et ceux des kinésithérapeutes. Une *task force* chargée de définir une vision à long terme sera reconstituée au sein du comité.

Le 10 mars, un courrier explicitant la teneur de l'avenant a été envoyé à tous les kinésithérapeutes. Nous attendons le recensement des praticiens conventionnés pour mi-avril. La convention individuelle reste valable un an, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier afin de permettre aux kinésithérapeutes qui y adhèrent de préserver leur droit au statut social.

La convention individuelle contient différentes mesures qui sont aussi bien bénéfiques pour les patients que pour les kinésithérapeutes. Nous allons également prendre des mesures concernant les quotes-parts personnelles, qui seront incluses dans le maximum à facturer (MAF).

J'ai consenti des efforts considérables en collaboration avec les services de l'INAMI et avec ma cellule stratégique, afin d'arriver autant à un accord individuel qu'à cette convention. Je continuerai à investir pour convenir à un dialogue constructif avec les kinésithérapeutes, afin de chercher des solutions pour le futur de la profession et surtout dans l'intérêt de la sécurité tarifaire du patient.

J'ai aussi demandé à l'administrateur général de l'INAMI de préparer l'agenda de *task force* et de fixer le calendrier pour les prochaines concertations.

La concertation se poursuit et Mme Jiroflée serait bien inspirée d'en faire de même dans les mutualités de son obédience. Elles ont voté contre l'accord et son à l'origine de la débâcle actuelle. A une époque, un parlementaire entretenait des contacts avec les mutualités de son obédience, mais ces temps sont apparemment révolus.

Réplique de Daniel Senesael

Merci madame la ministre. Nous prenons note des efforts quand à la concertation. Si nous en sommes arrivés là, c'est que vous avez fait de nos soins de santé la principale variable ajustement budgétaire de votre gouvernement. Vous menez de par votre entêtement notre problème de santé dans le mur. Et, de plus, vous mettez à mal l'accessibilité aux soins des patients.

Il ne s'agit de désinformation de notre part, comme vous essayez parfois de le faire croire, en tout cas dans les médias. Et ce n'est pas le fait non plus de professionnels de soin, comme vous laissez penser sur les réseaux sociaux. Qui est responsable de cette situation ? C'est vous, madame la ministre, avec votre

gouvernement, parce que votre réel centre de préoccupation n'est pas véritablement le patient.

Je vous entends dire en commission qu'il faut prendre on mal en patience. Madame la ministre, mettez le bien-être des patients en urgence !